

30.06.2010 - 12:48 Uhr

Assurance-chômage : Le Conseil fédéral veut faire avaler au peuple le démantèlement de l'assurance-chômage au moyen d'un attrape-nigaud

Bern (ots) -

C'est au moyen d'une grosse ficelle que le Conseil fédéral veut gagner le prochain scrutin sur le démantèlement de l'assurance-chômage : il ne dit en effet pas aux citoyennes et citoyens depuis quand les personnes au chômage seront menacées pas des baisses douloureuses des prestations de cette assurance. Et il peint sur la muraille le diable de hausses des prélèvements sur les salaires. Les citoyennes et les citoyens de ce pays ne sont toutefois pas dupes et signent en nombre le référendum contre cette révision. Ils savent que celle-ci, décidée pour assainir les dettes de cette assurance, est totalement inutile et constituerait un douloureux démantèlement pour les chômeurs et les chômeuses. De fait, à cause de cette révision, près de 10 000 d'entre eux, dont beaucoup de personnes d'un certain âge, se retrouveraient en fin de droit et poussées vers l'aide sociale.

Si le niveau de sa dette atteint un certain seuil l'assurance-chômage doit d'après la loi en vigueur, relever temporairement ses cotisations jusqu'à 0,5 % de salaire, ainsi qu'introduire un pour-cent de solidarité pour les hauts revenus. Or, ce niveau est atteint aujourd'hui. Cet assainissement « automatique », qui fonctionne, a été promis à la population lors de la dernière révision de la loi sur l'assurance-chômage.

En voulant assainir cette dernière par le biais d'une nouvelle révision prévoyant des baisses des prestations, le Conseil fédéral veut briser cette promesse. De plus, il n'existe aucune prescription prévoyant que cette hausse des cotisations doive se faire dans sa totalité en une fois. Pour que le pouvoir d'achat ne souffre pas l'an prochain d'une hausse de cotisations, l'USS propose donc de procéder par étape, à savoir :

- début 2011 : hausse de 0,1 % de salaire et introduction du pour-cent de solidarité,
- début 2012 : nouvelle hausse de 0,4 % de salaire et maintien du pour-cent de solidarité.

Ainsi, l'assurance-chômage serait assainie d'une manière socialement acceptable et sans qu'il y ait baisse de ses prestations.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef de l'USS,
Peter Lauener (079 650 12 34) responsable de la communication et porte-parole de l'USS,